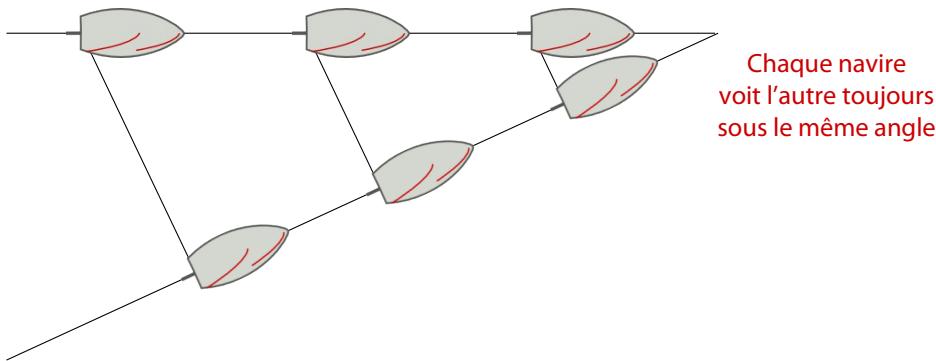


A l'abordage !

- Il y a risque d'abordage lorsque le relèvement d'un navire est constant

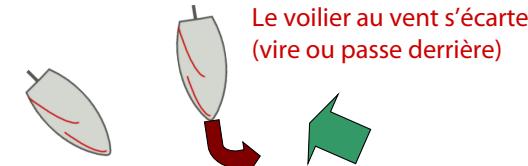


Scouts & Guides de France – ENM – Cours de navigation V3.4

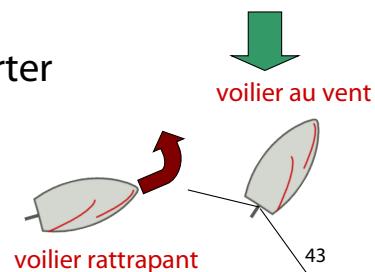
41

Règles de croisement

- quand les deux navires reçoivent le vent du même bord, celui qui est au vent doit s'écarte de la route de celui qui est sous le vent



- Un navire rattrapant doit s'écarte
- Un navire rattrapant ne verrait que le feu de poupe la nuit (22,5° vers l'arrière du travers)

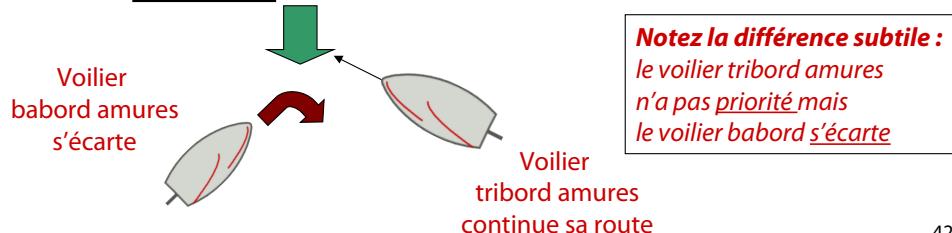


43

Scouts & Guides de France – ENM – Cours de navigation V3.4

Règles de croisement

- Croisement entre deux navires à voile :
 - Tout voilier avançant à la voile et au moteur est considéré comme navire à moteur.
 - quand les navires reçoivent le vent d'un bord différent, celui qui reçoit le vent de bâbord doit s'écarte de la route de l'autre

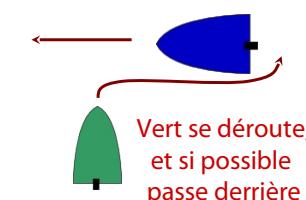


Scouts & Guides de France – ENM – Cours de navigation V3.4

42

Règles de croisement

- Routes opposées : dévier à droite
- Routes se croisant : « priorité à tribord »



- Navire traversant un chenal : Perd toute priorité. Ne pas gêner les navires handicapés !

44

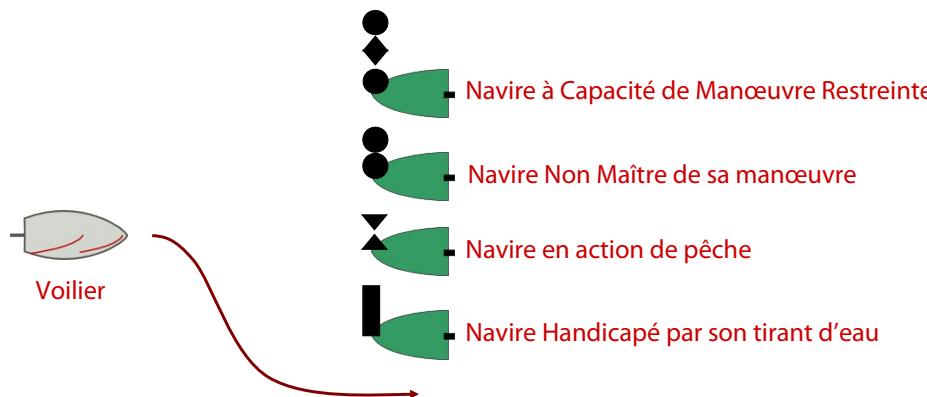
Scouts & Guides de France – ENM – Cours de navigation V3.4

Règles de priorité

V.N.M.

- Un navire à **moteur** faisant route doit s'écartier de la route :
 - d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ;
 - d'un navire à capacité de manœuvre restreinte ;
 - d'un navire en train de pêcher ;
 - d'un navire à voile.
- Un **navire à voile** faisant route doit s'écartier de la route :
 - d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ;
 - d'un navire à capacité de manœuvre restreinte ;
 - d'un navire en train de pêcher.
- Un navire **en train de pêcher** et faisant route doit, dans la mesure du possible, s'écartier de la route :
 - d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ;
 - d'un navire à capacité de manœuvre restreinte.

Règles de priorité – en images –



Mais surtout un peu de bon sens !

Le fond des mers est peuplé de bateaux prioritaires

Ski nautique

- Ski nautique & engins tractés
 - 2 personnes à bord, dont 1 titulaire du permis côtier, sauf titulaires du Brevet d'Etat de Moniteur de Ski nautique : 1 personne à bord
- Engin pneumatique tracté
 - Gilet de couleur vive pour tous
 - Système de largage rapide obligatoire
 - Le navire doit pouvoir accueillir tous les passagers sur l'eau
 - Flamme Orange Fluo 2m sur le remorqueur